Nocturnes

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **35 (1998)**

Heft 1350

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Choix et contrainte

Une étude française vient de paraître, qui explique les motivations du travail à temps partiel.

Le travail à temps partiel est aujourd'hui perçu comme un phénomène positif. Son importance reflète un marché du travail flexible et, pour les salariés, un véritable choix dans l'aménagement de leur temps de travail.

À cet égard, la Suisse fait figure de pionnière puisque 27,6% des actifs travaillent à temps partiel. Notre pays se place ainsi juste derrière les Pays-Bas (32,8%) et loin devant l'Italie (5,9%), la Belgique (12,4%) et la France (12,7%).

L'enquête suisse sur la population active (ESPA), réalisée depuis 1991 a déterminé que de 1991 à 1998 le taux d'activité en Suisse a globalement augmenté, et plus particulièrement l'activité des femmes. Mais cette tendance s'explique en grande partie par l'augmentation du travail à temps partiel – en 1992 la proportion tournait autour de 21%. Parmi les 27,6% des actifs travaillant à temps partiel, 84,5% sont des femmes. En 1997, près d'une femme sur deux est occupée à temps partiel, alors que les hommes atteignent péniblement le 7%.

Mais même si la distinction hommes-femmes rend compte d'une division sociale du travail à temps partiel, ces chiffres sont trompeurs car ils appréhendent les travailleuses et les travailleurs comme une catégorie homogène. Quelles sont les motivations de celles et ceux qui n'occupent pas un emploi à plein temps? Choix délibéré ou contrainte? En Suisse, aucune rechercher n'a été entreprise sur le sujet

Enquête

Par contre, une récente étude française montre que les situations diffèrent fortement en fonction de l'âge et du sexe notamment. Le temps partiel contraint affecte particulièrement les jeunes de moins de 25 ans, les salariés embauchés depuis moins d'un an et ceux dont l'horaire est le plus réduit. L'emploi à temps partiel apparaît donc comme un mode d'insertion contraint dans le marché du travail. De même il représente une manière de sortir progressivement de la vie active pour les hommes de plus de 56 ans; mais pour ces derniers, le temps partiel est choisi et accepté. En général, les femmes de plus de 25 ans qui travaillent plus de 15 heures hebdomadaires choisissent volontairement le temps partiel. *jd/gs*

L'enquête suisse sur la population active est réalisée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique. Ses conclusions ont été présentées dans *Numerus*, nº 3, juin 1998.

Typologie des salariés français à temps partiel

Temps partiel	Insertion dans l'emploi	Emploi	Retrait d'activité
Contraint	Hommes de moins de 25 ans: 2,9%	Femmes de plus de 25 ans effectuant moins de 15 heures par semaine: 13%	
	Hommes de 25 à 56 ans: 4,7%	Femmes de plus de 25 ans à plus de 15 heures par semaine: 25%	
	Femmes de moins de 25 ans: 5,5%		
Accepté		Femmes de plus de 25 ans à plus de 15 heures par semaine: 47%	Hommes de plus de 56 ans: 1,7%

À Nyon, les magasins continueront de fermer à 19 heures

Le résultat du référendum n'a pas fait grand bruit. Et pourtant le vote était important: il y a deux semaines, la population nyonnaise a refusé, à 52%, l'ouverture d'une nocturne jusqu'à 21 heures.

Dans le canton de Vaud, tant qu'une loi cantonale sur l'ouverture des nocturnes n'aura pas été présentée, votée et appliquée, chaque commune a compétence pour accorder ou non l'ouverture des magasins jusqu'à 21 heures, suivant en cela la directive délivrée en 1995 par Jacques Martin: «Les magasins situés dans les communes dont les réglementations de police locale permettent une ouverture nocturne régulière, pourront, sur demande, obtenir un permis de déplacement des limites de travail de jour jusqu'à 21 heures, une fois par semaine, afin d'occuper leur personnel».

Dès lors ce sont les municipalités, qui, par le biais du règlement de police, donnent le sésame aux commerçants de la ville. Et par conséquent sont chargées de jouer les arbitres entre les partenaires sociaux.

À Nyon, les quatre séances de négociations furent totalement improductives puisque la société industrielle des commerçants resta sourde à toutes les revendications émises par le syndicat SIB/Unia, leurs propositions se bornant à retranscrire les chapitres du Code des obligations. Aucune interdiction du travail sur appel, aucun salaire ni horaire minimum, et bien sûr aucune convention collective.

Le syndicat SIB/Unia exigeait quant à lui un supplément de 50, au pis de 25% de salaire pour le travail en nocturne, une compensation d'horaire immédiate, l'interdiction formelle du travail sur appel et un accord légal entre les partenaires.

Rien n'y fit, et la Municipalité, de droite, passa outre. Le référendum, lancé par les syndicats, soutenu par les partis de gauche et les petits commerçants, fut présenté devant le peuple et accepté. La campagne porta sur les conditions de travail de la vente et leurs effets sur l'équilibre familial. Au fond, dans cette petite ville prospère, qui donc voulait les nocturnes? Ni les habitants, population plutôt âgée et familles de classe moyenne goûtant au calme de la cité nyonnaise, ni les petits commerçants du centre, contents de fermer boutique à 19 heures. *gs*